



Conseil d'administration Séance du 20 juin 2014

Délibération n°12-2014 Renouvellement du mandat du directeur de l'EPCC

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de la séance du Conseil d'administration du 13 mai 2011, Monsieur Eric Lengereau a été nommé au poste de Directeur de l'école supérieure d'arts & médias Caen/Cherbourg par le Président. Au terme de son mandat de 3 ans, il est prévu selon les statuts de l'école, notamment aux alinéas 2 et 3 de l'article 10.1 que le Directeur présente un projet pour les 3 années à venir afin que le Conseil d'administration puisse l'examiner.

PROPOSITION

Le projet présenté par Monsieur Eric Lengereau ayant été approuvé par le Conseil d'administration, il est proposé au Président de renouveler son mandat pour 3 ans.

Le Président



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Vote :
- 19 voix pour
- 2 abstentions
- 1 voix contre

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

26 JUIN 2014



PREFECTURE DU CALVADOS

26 JUIN 2014



COURRIER